

DÉCRET N° 2023 – 333 DU 21 JUIN 2023

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence nationale pour l'Emploi.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-297 du 06 juin 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-454 du 15 septembre 2021 portant approbation des statuts de l'Agence nationale pour l'Emploi ;
- vu** le décret n° 2021-566 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- sur** proposition du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 juin 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'Emploi, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Armel Hervé DJENGUE**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Folarin Armand OLOGOUDOU**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Eric NATA**, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- monsieur **Mouhamadou Hadirou B. SANOUSI**, représentant du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- monsieur **Bernard Kossi HOUNNOUVI**, représentant du Conseil national du Patronat du Bénin ;
- monsieur **Lambert KOTY**, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- monsieur **Akowanou Joseph AIMASSE**, représentant de la Confédération syndicale des Travailleurs du Bénin.

Article 2

Monsieur **Bernard Kossi HOUNNOUVI**, représentant des employeurs, assure la présidence du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'Emploi.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi et le Ministre de l'Economie et des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

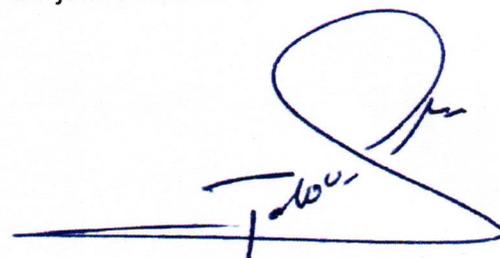
Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

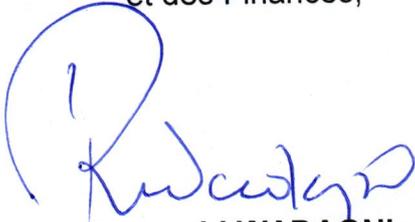
Fait à Cotonou, le 21 juin 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



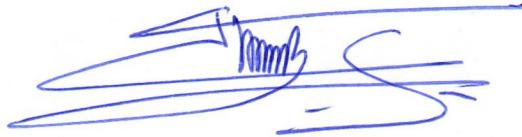
Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre des Petites et Moyennes
Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,



Modeste Tihounté KEREKOU

Le Ministre du Travail
et de la Fonction Publique,



Adidjatou A. MATHYS

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MTFP 2 – MPMEPE 2 – AUTRES
MINISTÈRES 19 – SGG 4 – INTERESSES 7 – JORB 1.